

## CSA de Réseau du Service de Santé des Armées du 28 novembre 2024

En introduction, le Directeur central répond aux déclarations liminaires des organisations syndicales. Il déplore la baisse du financement prévu pour le SSA dans le cadre la loi de programmation militaire, mais souligne que le budget pour 2025 sera conservé. Pour sa visite au sein de l'HNIA Sainte-Anne, le Directeur Central s'excuse de ne pas avoir eu le temps de rencontrer les organisations syndicales, comme la rappeler la **CGT**, sa visite s'étendant aux CMA.

### Point de situation sur les transformations – l'HSA Desgenettes-HSA ROBERT-PICQUE:

#### HSA Desgenettes

Un point de situation a été effectué sur place le 19 Novembre avec l'ensemble des parties prenantes (organe de liquidation temporaire, autorité territoriale d'emploi, direction des EMSLB, commandement du 7<sup>ème</sup> CMA) complété d'un échange téléphonique avec le médiateur mobilité de la zone. Il ne reste plus qu'un agent sans solution à ce jour.

#### HSA ROBERT-PICQUE

- Le but est de construire un hôpital spécialisé des armées (PSY/SMR) à l'horizon 2030.
- Accompagner l'évolution de la fin du partenariat dans sa phase transitoire.

La **CGT** a recensé 88 personnels civils à ROBERT-PICQUE dont la situation va devenir très compliqué. Le reclassement des agents paramédicaux dans le périmètre de BORDEAUX s'annonce très délicat. La **CGT** dénonce la fermeture des HIA qui contribuaient aux soins de la population et demande une solution humaine pour le reclassement des agents.

#### Revalorisation des grilles des agents non titulaires :

- Mesure 2024 contractuels civils soignants :

Dans le cadre des besoins de revalorisation des contractuels civils pour la PLF 2024, une enveloppe de revalorisation des grilles paramédicales des catégories A et B a été arbitrée à hauteur de 339 800 euros sur le périmètre de la BOP SSA.

Ces grilles font l'objet d'une revalorisation en 2024 s'agissant du corps des infirmiers de prévention, PCRMT (personnels de rééducation et médicaux-techniques) + 53 points et pour les aides-soignants + 43 points.

- Mesure 2024 pour la filière technique :

Revalorisation des socles IFSE des corps de la filière technique au 1<sup>er</sup> Décembre 2024. Pour l'ensemble du ministère, 3650 ICD, 6400 TSEF et 6400 ATMD bénéficient de cette mesure mise en œuvre au 1<sup>er</sup> Décembre 2024.

#### Les montants IFSE sont augmentés uniformément :

- Pour les ingénieurs civils de la défense (ICD) + 1900€ annuels brut
- Pour les techniciens supérieurs d'études et fabrications (TSFE) + 700€ annuels brut
- Pour les agents techniques de la défense (ATMD) + 300 € annuels brut
- Mesure 2024 pour les infirmiers de la défense

Le RIFSEEP est revalorisé de 1200 € annuels brut

Ratio promus-promouvables :

Les taux d'avancement des personnels paramédicaux sont dans l'attente de publication. Ces taux concerneront les campagnes 2024 et 2025. Ils sont calqués sur la fonction publique hospitalière.

La CGT ne peut que regretter la parution tardive des taux d'avancements pour les paramédicaux. Ces métiers mériteraient une bien meilleure considération.

Accompagnement au reclassement d'un soignant inapte définitif à l'exercice de ses fonctions :

Le principe du reclassement du soignant reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions est prévu par le code général de la fonction publique. Le soignant reconnu inapte à l'exercice de ses fonctions, implique un reclassement dans un autre corps de niveau équivalent ou inférieur compatible avec son état de santé.

Pour un aide-soignant par exemple, un détachement sur un corps de catégorie B (secrétaire administratif ou technicien supérieur d'étude et fabrication) pour exercer des missions de catégorie B et affectation sur un poste de niveau 2. S'il est restructuré, il peut être affecté sur un poste de catégorie C. Une période préparatoire au reclassement est proposée par l'employeur en lien avec le CMG compétent.

La CGT rappelle que dans sa déclaration liminaire, des agents inaptes atteignant la limite d'âge, se voient refuser leurs demandes de prolongation de carrière. Ces agents n'ont pas été accompagnés et se trouvent lésés quand ils n'ont pas tous les trimestres pour prétendre à une retraite décente.

La revalorisation des week-ends et jours fériés n'est toujours pas transposée au MINARM, le SRHC ne sait pas comment faire !!!

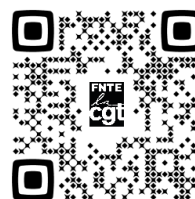
La Direction Centrale annonce la fin de la transposition SEGUR au sein du SSA. Il ne sera plus possible de l'étendre à l'ensemble des salariés du SSA comme demandé par la CGT.

Une expérimentation des infirmiers en pratique avancée va être initiée au travers de contractuels.

Pour conclure, un CSA de Réseau SSA qui se veut optimiste, mais la réalité est tout autre. A l'image d'un pays qui continue sa descente, le SSA suit la trajectoire.



Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat  
263 rue de Paris - Case 541 - 93515 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01.55.82.89.00 - trav-etat@cgt.fr



**DÉCLARATION  
LIMINAIRE**  
[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)



## CSA de Réseau du Service de Santé des Armées du 28 novembre 2024

Monsieur le Directeur Central du Service de Santé des Armées, Mesdames et Messieurs,

Rappelons que le SSA dispose d'un effectif de 15 699 personnes dont 33 % sont des civils, c'est-à-dire 5180 agents. Rappelons aussi qu'un hôpital sans ses soignants, ses agents techniques et administratifs civils auraient bien du mal à fonctionner.

Le 08/11/2024 Monsieur le directeur central, vous vous êtes rendu à l'HNIA sainte Anne à Toulon, afin de rencontrer l'ensemble du personnel au sein d'un amphithéâtre, la veille vous avez tenu une table ronde avec le personnel militaire. Le personnel civil a été oublié, il a été reçu en table ronde par Monsieur Jean-Philippe Dufon et Monsieur Palluce le 21/11. Nous tenons à vous exprimer que vos prédécesseurs ont toujours convié les civils au même titre que les militaires lors de leurs visites.

Les personnels paramédicaux, qui vont atteindre en 2025 la limite d'âge dans la catégorie active, se voient, depuis quelque temps, refuser leurs demandes de prolongation de carrière au titre de l'inaptitude malgré un engagement, un dévouement sans faille tout au long de leur carrière, sacrifiant une vie de famille et une santé dont les séquelles ne sont pas mesurables.

La radiation d'office pour ces personnels à prédominance féminine, les plonge dans la détresse et dans la précarisation annoncée, sans tenir compte des annuités requises au cours de leur carrière. Pour rappel, 23 % du traitement mensuel est constitué de primes non comptabilisées dans le calcul de la pension. Ces agents doivent être reclassés pour prétendre à une retraite complète méritée. Nous parlons de 89 aides-soignants et 26 ASHQ.

Devant cette situation inacceptable, la **CGT** demande qu'une solution rapide soit mise en œuvre. Nous attendons aussi des éléments de cadrage bien précis pour les gestionnaires et les agents en manque de contenus de réponse tels annoncés en octobre. Il est à préciser que des agents dans ce contexte ont reçu des mails de leur RH de proximité les pressant sans accompagnement à déposer rapidement leur demande de mise à la retraite sous peine de radiation des cadres le lendemain de leur anniversaire.

La situation européenne politico-économique annonce de se préparer à la guerre. La situation économique du pays inquiète les personnels du SSA déjà meurtris par les transformations précédentes qui nous ont conduites dans la situation actuelle. La fameuse dette évoquée par le gouvernement va impacter les agents du SSA, dont certains sont déjà dans la précarité.

Ce gouvernement a annoncé la fin de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), une mesure qui, bien que modeste, permettait de compenser en partie la stagnation des salaires face à l'inflation. La GIPA constituait une aide pour de nombreux agents, en particulier ceux en fin de carrière ou aux échelons sans progression. Dans un contexte de gel de la valeur du point d'indice, cette suppression témoigne d'un mépris envers le pouvoir d'achat des agents publics. La **CGT** exige le maintien de la GIPA ainsi qu'une revalorisation immédiate de la valeur du point pour compenser les années d'austérité salariale.

L'extension des jours de carence en cas d'arrêt-maladie de 1 à 3 jours est une autre atteinte au droit des agents. Cette mesure, en réduisant les indemnités maladie, met une pression supplémentaire sur les agents malades et risque d'aggraver la situation sanitaire sur les lieux de travail. La **CGT** s'oppose fermement à cette mesure et exige un retour à une couverture complète dès le premier jour d'arrêt.

La Direction Centrale annonce la fin de la transposition SEGUR au sein du SSA. Il ne sera plus possible de l'étendre à l'ensemble des salariés du SSA comme demandé par la **CGT**.

Le récent projet concernant la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour les agents du MINARM soulève également des préoccupations, en particulier pour les ayants droits. L'approche retenue, qui impose aux familles de jongler entre contrats individuels et collectifs complique l'accès aux soins et creuse les inégalités. Nous demandons une prise en charge équitable pour tous les ayants droits, avec une cotisation adaptée pour les enfants, y compris ceux en situation de handicap, afin d'assurer une véritable avancée sociale pour les agents et leurs familles

La **CGT** met en garde, cette situation qui risque de compromettre l'ambition affichée par le SSA.

Les mesures catégorielles nous annoncent que la prime de service sera encore bloquée en 2025, les taux pro/pro tardent des paramédicaux de SSA aurait dû être connu fin octobre en revanche aucune garantie sur le niveau de ce taux., les personnels saturent d'être les derniers servis en étant les premiers sur le front.

La **CGT** revendique un rattrapage de la prime de service et des taux pro-pro à hauteur de l'investissement.

La création de l'HSA Robert-Picqué va impacter 88 personnels restant, cette transformation va réduire de façon significative les effectifs mettant sur le carreau environ 70 personnels civils.

La **CGT** ne peut que condamner cette casse des services publics, ces fermetures d'HIA sont purement scandaleuses tant pour les agents que pour les patients qui voient leurs chances de prises en charge réduites à peau de chagrin.

C'est la FS de l'école de santé de l'ESMLB qui a traité les horaires et jours imposés pour l'HSA DESGENETTES, faisant fi de la représentativité décidée par ses personnels aux dernières élections. Aucun représentant du personnel de l'HSA DESGENETTES n'a pu exprimer l'avis des agents, ce qui démontre un déni de démocratie, surtout que la FS DESGENETTES n'est pas dissoute.

La **CGT** dénonce des mesures prises sans légitimité, les personnels de l'HSA se sentent lésés.

Les agents partis dans le cadre des restructurations n'ont toujours pas vu leur situation régularisés, certain depuis plus d'un an. La chaîne RH ne suit pas, voir s'empire, mettant les personnels en difficulté.

Du management toxique est signalé dans plusieurs établissements du SSA, certains cadres de santé ou direction des soins ne respectent pas la réglementation et imposent des méthodes de travail dépassant même le code du travail.

La **CGT** demande qu'un rappel des bonnes pratiques et réglementation soient diffusés dans les établissements du SSA.

Pour conclure, la **CGT** condamne avec la plus grande fermeté les annonces du gouvernement visant à instaurer trois jours de carences en cas d'arrêt-maladie et la réduction salariale de 10 %, la suppression de la GIPA, le gel du point d'indice et les réductions d'effectifs !!!

Merci de votre attention.



Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat  
263 rue de Paris - Case 541 - 93515 MONTREUIL CEDEX  
Tél. 01.55.82.89.00 - trav-etat@cgt.fr

